

# CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE  
SACS PMC - PAPIERS-CARTONS - ENCOMBRANTS

WAIMES

Il y a plus simple  
pour ne pas rater  
la prochaine collecte !

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparcs.



## VOS COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Sacs PMC</b> (emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons)	Ma. 13 Ma. 27	Ma. 10 Ma. 24	Ma. 10 Ma. 24	Ma. 7 Ma. 21	Ma. 5 Ma. 19	Ma. 2 Ma. 16 Ma. 30	Ma. 14 Ma. 28	Ma. 11 Ma. 25	Ma. 8 Ma. 22	Ma. 6 Me. 20	Ma. 3 Ma. 17	Ma. 1 <sup>er</sup> Ma. 15 Ma. 29
<b>Papiers-cartons</b>			Ve. 20			Ve. 26			Ve. 18			Ve. 18
<b>Encombrants</b>	Pour ceux qui ne peuvent se rendre au recyparc. Inscription obligatoire uniquement par téléphone auprès d'IDELUX Environnement au +32 63 23 19 87 (tapez 2) du <b>11 au 15 mai</b> et du <b>5 au 9 octobre</b> du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. La date de collecte vous sera communiquée après votre inscription. Avant de nous appeler, listez vos encombrants et vérifiez ci-dessous s'ils sont autorisés.											

### Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (verso, **app Recycle!**, [www.idelux.be](http://www.idelux.be) ou [www.trionsmieux.be](http://www.trionsmieux.be)).
- Utilisez uniquement les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation.
- Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie.
- Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles ([www.idelux.be](http://www.idelux.be)).

Be  
**WaPP** | Grand Nettoyage les  
26, 27, 28 et 29 mars 2026  
Découvrez ce projet et bien d'autres  
encore sur [www.bewapp.be](http://www.bewapp.be)



### Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



### Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés ?

- 1. Vérifiez votre calendrier.** Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
- 2. Vérifiez les normes de conditionnement** car seuls les sacs conformes peuvent être collectés.
- 3. Vérifiez les consignes de tri.** Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.
- 4. Contactez IDELUX Environnement.** Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne ([www.idelux.be](http://www.idelux.be) > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez-nous au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.



**Soyez compréhensif : des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes.** Nous tâchons toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au **lendemain en fin de journée** (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

### Collectes des encombrants sur inscription

Un vieux sommier, une chaise cassée, un toboggan à jeter... Vous n'avez pas les moyens de les évacuer ou de les faire évacuer au recyparc ? Un service de collecte à domicile existe aux conditions suivantes.

#### Encombrants autorisés (2 m<sup>3</sup> maximum par ménage et par collecte) :

Les encombrants sont des déchets de plus de 40 cm, non dangereux et non recyclables, trop lourds ou trop grands que pour être placés dans le sac résiduel. Les encombrants dépassant 2,50 m ne sont pas acceptés à la collecte.

#### Sont acceptés :

- déchets électroniques de grande taille débarrassés de leur contenu (four, frigo, télévision, machine à laver,...)
- encombrants combustibles (canapé, valise, moquette, linoléum, papier peint...)
- encombrants en bois (palette, meuble démonté sans vitre/miroir, planche, piquet...)
- encombrants en plastique rigide (toboggan, grosse bassine, gros jouet...)
- encombrants métalliques (sommier, tôle, barbecue vide, clôture...)
- matelas



#### Plus d'infos ?

IDELUX Environnement  
• **App Recycle!** [www.recycleapp.be](http://www.recycleapp.be)  
• [www.idelux.be](http://www.idelux.be)  
• [collectes@idelux.be](mailto:collectes@idelux.be),  
[recyparcs@idelux.be](mailto:recyparcs@idelux.be)  
• **063 23 19 87**, du lundi au vendredi,  
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



## VOS RECYPARCS

### RECYPARC IDELUX Environnement

Rue du Château, 1Z - 4950 WAIMES  
☎ 080 67 20 66

- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
- et le samedi de 9 h à 18 h

#### Dates de fermeture 2026

Fermé les dimanches  
et lundis ainsi que les jours suivants :

- Janvier : je. 1<sup>er</sup> et ve. 2
- Mars : je. 12
- Mai : ve. 1<sup>er</sup> et je. 14
- Juin : je. 11
- Juillet : ma. 21
- Août : ve. 14 et sa. 15
- Octobre : je. 8
- Novembre : me. 11
- Décembre : ve. 18, je. 24, ve. 25, sa. 26 et je. 31

### RECYPARC COMMUNAL

Rue de Bosfagne - 4950 SOUBRODT  
☎ 080 68 91 65 - 0497 55 75 07

- mercredi et vendredi de 13 h à 16 h 30
- et le samedi de 10 h à 16 h

#### Dates de fermeture 2026

Fermé les dimanches, lundis, mardis et jeudis  
ainsi que les jours suivants :

- Janvier : ve. 2 et sa. 3
- Février : sa. 14
- Avril : sa. 4
- Mai : ve. 1<sup>er</sup>, sa. 2 et ve. 15
- Août : ve. 14 et sa. 15
- Octobre : ve. 31
- Novembre : me. 11
- Décembre : ve. 18, ve. 25 et sa. 26

#### Accès gratuit :

- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, dépôt, uniquement en lot homogène, pour des déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre et déchets électroniques).

#### Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous (verso et [www.idelux.be](http://www.idelux.be)). Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou armez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).



### Avez-vous bien retiré les bonbonnes de gaz, piles, batteries et produits dangereux ?

Une bonbonne de gaz ou un appareil contenant encore une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser ! Pour éviter les accidents, déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



### Le recyparc, aussi pour le réemploi.

Toute l'année : objets en bon état

Samedi 18 avril 2026 : vélos en bon état

Samedi 10 octobre 2026 : jouets en bon état

Les objets récoltés sont remis à nos associations partenaires.

# GUIDE DU TRI



## Emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac PMC



Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez [trionsmieux.be](http://trionsmieux.be)



## Emballages en Plastique



## INTERDITS DANS LES SACS BLEUS PMC

- Les batteries et piles
- Les bonbonnes de gaz
- Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)
- Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
- Gros objets en plastique
- La frigolite en billes
- Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales

Déchets dangereux

Déchets électroniques

Plastiques rigides

Frigolite

Sac gris ou côté gris du duobac

## Emballages Métalliques



## Cartons à boissons



## Pour un bon recyclage

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac PMC (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.
- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac PMC.
- Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

## Verre

Dans les bulles ou au recyparc



## Papiers-cartons

En porte-à-porte ou séparément au recyparc



## Déchets dangereux et électroniques

Au recyparc

## Bouteilles, bocaux et flacons en verre



### Pour un bon recyclage

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz bien.
- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

## Papiers-Cartons



### Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

## Déchets dangereux et électroniques



**La sécurité avant tout !**  
Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

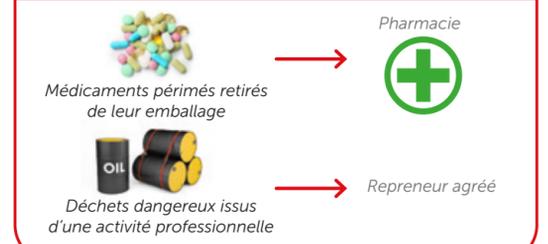
## INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



## INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



## INTERDITS AU RECYPARC



## Déchets organiques

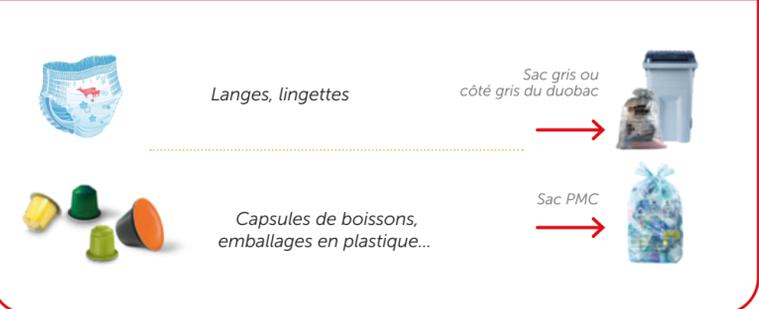
Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac bio ou duo bac) Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



## Déchets biodégradables



## INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



## Déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac résiduel ou duo bac) Compartiment gris du duobac / Sac communal



## Déchets non recyclables et non dangereux



## INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Retrouvez toutes les infos sur nos filières via le **guide pratique du tri des déchets** sur [www.idelux.be](http://www.idelux.be)



## Déchets acceptés au recyparc

Amiante (asbeste-ciment), bois, déchets dangereux, déchets électroniques, déchets verts, encombrants combustibles, encombrants non combustibles, enroulables, films en plastique des professionnels, frigolite, huiles et graisses de friture, huiles moteur, inertes, liège : panneaux et bouchons, matelas, métaux, panneaux photovoltaïques, papiers-cartons, piles et batteries, plastiques rigides, plâtre, pneus, PVC rigide, textiles, verre (bouteilles et bocaux), verre plat

**Que signifie le logo Point Vert ?**  
Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage, et ce n'est pas une règle de tri.